

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 21/02/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 8

Représentés: Valentin BESNIER

Secrétaire de séance:
Emilie MALEYSSON

Excusés:

Absents:

Objet: Vente parcelles - 000 B 721 et 1600 - DE_2024_12

Madame le Maire expose au conseil municipal que Monsieur GINIER Nicolas a fait une offre d'achat pour les parcelles :

- 000 B 1600 – Lieudit « La Plantade » - contenance 3a 67ca
- 000 B 721 – Lieudit « Le Champ » - contenance 8a 10ca

Cette acquisition lui permettrait d'étendre son exploitation agricole. Le prix proposé par Monsieur GINIER Nicolas est de 2 000 euros.

Considérant l'importance de soutenir l'activité agricole sur notre territoire Madame le Maire souhaite donner suite à sa demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Emet un avis favorable sur cette proposition de cession au prix de 2 000 euros
- De prendre en charge les frais inhérents à l'acquisition
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte authentique en la forme administrative ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2024 007-210701470-20240227-DE_2024_12-DE